

Barème des honoraires MR IMMOBILIER

Honoraires de la transaction

Prix de vente (frais d'agence inclus)	Honoraires TTC	Honoraires HT
De 0 € à 29 999 €	2 500 €	2 083,33 €
De 30 000 € à 49 999 €	4 000 €	3333,33 €
De 50 000 € à 99 999 €	6 000 €	5000 €
De 100 000 € à 159 999 €	8 000 €	6666,66 €
au-delà de 160000 €	5% du montant TTC	

Les honoraires de négociation sont :

- à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « commission vendeur »,
- à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente « commission acquéreur ».

Cession de fonds de commerce et de droits au bail : 10 % HT du prix de cessions + 10 % HT du loyer annuel hors taxes à la charge de l'acquéreur.

Honoraires de la location

À la charge du locataire

	Zones tendues		Autres zones		
- Rédaction du bail	10 €/m²	3,5 €	8 €/m²	3 €	(montant plafonné à 10% du loyer annuel hors charges)
-		3,5 €		3 €	
Organisation de la visite		3 €		2 €	
-					
Constitution du dossier de location					
- État des lieux d'entrée	3 €/m²	-	3 €/m²	-	

À la charge du bailleur

	Zones tendues		Autres zones		
- Rédaction du bail	10 €/m²	3,5 €	8 €/m²	3 €	(montant plafonné à 10 % du loyer annuel hors charges)
- Organisation de la visite		3,5 €		3 €	
- Constitution du dossier de location		3 €		2 €	
- État des lieux d'entrée	3 €/m²	-	3 €/m²	-	
- Frais d'entremise et de négociation de la mise en location	2 €/m²	-	2 €/m²	-	

BAUX D'EMPLACEMENT DE GARAGE ET/OU DE PARKING

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire, soit 100 € HT pour chacune des parties

BAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

Honoraires à la charge exclusive du preneur (ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat)

- Honoraires de location : **15 % HT du loyer annuel hors charges**
- **Honoraires de rédaction du bail : 15 % HT du loyer annuel hors charges**
- **Renouvellement du bail : 10 % HT du loyer annuel hors charges**